

Communiqué de presse

Les pays méditerranéens discutent de la conservation de la diversité biologique de la région

- *La Méditerranée est l'un des 25 hotspots de biodiversité du monde*
- *La mise en œuvre du Programme intégré de surveillance et d'évaluation est une réalisation clé pour la région afin d'atteindre le Bon Etat Ecologique*
- *Les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne sont cruciales pour protéger le patrimoine naturel marin et côtier*

Les points focaux du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées de l'ONU Environnement/ Plan d'action pour la Méditerranée (ONU Environnement/PAM-CAR/ASP), représentant 21 pays méditerranéens et l'Union Européenne, ont tenu leur 13^{ème} réunion à Alexandrie, Egypte, du 9 au 12 mai 2017. Des représentants de quatre institutions et organisations régionales (ACCOBAMS, UICN-Med, MedPAN et OCEANA) étaient également présents à la réunion en tant qu'observateurs.

La réunion a permis l'examen et la révision de documents techniques qui seraient transmis à la réunion des points focaux du PAM pour approbation, puis à la 20^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes de la Convention de Barcelone pour adoption en décembre 2017.

La réunion a été ouverte par M. Khalil Attia, directeur du CAR/ASP, qui a présenté les progrès réalisés par le centre au cours des deux dernières années: "la bienné a été prospère en termes d'activités. Toutefois, la biodiversité méditerranéenne est confrontée à des défis majeurs et les années à venir seront cruciales à plusieurs niveaux". M. Attia a salué la collaboration existante et à venir avec de nombreuses organisations, qui pourrait aider à atteindre les objectifs régionaux communs.

En remerciant l'Egypte de son hospitalité, M. Gaetano Leone, Coordonnateur de l'ONU Environnement/PAM, a souligné que la biodiversité et l'approche écosystémique étaient au cœur du travail du système du Plan d'action pour la Méditerranée et de la Stratégie à moyen terme de 2016-2021. Il a indiqué que "l'amélioration de la qualité de l'environnement marin reste l'objectif prioritaire de la Convention de Barcelone, avec l'engagement de parvenir au Bon Etat Ecologique et d'intégrer l'approche écosystémique dans la gestion des activités humaines. La situation dans la région reste difficile en termes de conservation de la biodiversité et d'atteinte des objectifs mondiaux quant à l'extension et la gestion efficace des aires marines protégées. Les écosystèmes méditerranéens continuent d'être dégradés, mais avec des mesures petites et pertinentes, nous atteindrons notre ambitieux objectif commun."

Dr Mona Mohamed Kamal, Directeur Général de l'Agence Egyptienne des Affaires Environnementales (EEAA), a souligné dans son allocution qu'"en dépit de tous les efforts, la biodiversité marine souffre de diverses sources de pressions. Une réponse plus adaptée est nécessaire, comme la mise en œuvre de plans d'action nationaux et régionaux". Dr Mona Mohamed Kamal a déclaré que l'Égypte a élaboré des plans d'action nationaux relatifs à la surveillance de la biodiversité marine, les tortues et les mammifères marins, les espèces non-indigènes et la gestion des aires marines protégées (AMP). Enfin, S. E. le Dr Mohamed Sultan, Gouverneur d'Alexandrie, a souhaité la bienvenue aux participants de la réunion.

Les participants ont approuvé un certain nombre de documents et ont recommandé leur soumission à la 20^{ème} Conférence des Parties de la Convention de Barcelone (CdP 20) pour adoption. Ces documents sont essentiels et serviront de documents de référence pour renforcer et améliorer les politiques nationales en matière de conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.

Ces documents comprennent un Plan d'Action mis à jour pour la Conservation des espèces d'oiseaux marins et côtiers en danger ou menacées, listées dans le Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée, ainsi qu'une proposition d'ajouter quatre espèces d'anthozoaires¹, qui vivent essentiellement dans des zones de mers profondes, à l'Annexe II du Protocole ASP/DB. L'inclusion de ces espèces pourrait encourager la création d'AMP en mers profondes.

Les fiches d'information pour la mise en œuvre du programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) relatif à la biodiversité et aux espèces non-indigènes, font aussi partie des documents à soumettre à la CdP 20. Ce processus permettra de quantifier régulièrement l'état de la qualité de l'environnement dans toute la Méditerranée.

En outre, deux propositions de zones à inclure dans la Liste des zones spécialement protégées d'importance méditerranéenne (Liste des ASPIM) seront soumises à la CdP 20. Il s'agit du Parc national des Calanques, en France, et le Corridor de migration des cétacés, en Espagne, une fois son statut juridique établi.

Au cours de la réunion, le CAR/ASP a présenté son nouvel outil en ligne, "[la Plateforme méditerranéenne sur la biodiversité marine](#)"². Ce géoportail offre trois principaux services: (i) des cartes thématiques organisées par thèmes tels que les AMP méditerranéennes et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne, (ii) un catalogue contenant les métadonnées des 150 couches déjà intégrées dans le système, et (iii) la création de cartes à partir de données sélectionnées du catalogue.

La prochaine réunion des points focaux pour les Aires Spécialement Protégées devrait être organisée à la mi-2019.

NOTE DE L'EDITEUR

Les photos de la réunion sont disponibles ici: <https://flic.kr/s/aHskWBBgrJ> et sur les pages Facebook et Twitter du CAR/ASP @SPARACinfos.

Le Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP) de l'ONU Environnement / Plan d'Action pour la Méditerranée, a été créé à Tunis en 1985 par décision des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui lui ont confié la responsabilité d'évaluer la situation du patrimoine naturel et d'apporter son assistance aux pays méditerranéens pour la mise en œuvre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée ([Protocole ASP/DB](#)).

Pour plus d'informations, visitez: www.rac-spa.org/fr. Pour un complément d'information, prière de contacter le secrétariat du CAR/ASP au +216 71 206 649 ou à car-asp@rac-spa.org.

¹ *Isidella elongata*, *Dendrophyllia cornigera*, *Dendrophyllia ramea* et *Desmophyllum dianthus*

² <http://data.medchm.net/>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

IMAP et Approche Ecosystémique

Le Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) vise à définir les principes de mise à jour des programmes nationaux de surveillance et d'évaluation existants, en particulier ceux liés à la biodiversité et aux espèces non indigènes dans le milieu marin et côtier.

L'IMAP est mis en œuvre en Méditerranée dans le cadre du processus de l'Approche Ecosystémique (EcAp) de la Convention de Barcelone, qui permettra pour la première fois une analyse quantitative et intégrée de l'état de l'environnement marin et côtier couvrant la biodiversité, les espèces non indigènes, la pollution et les déchets marins, la côte et l'hydrographie, sur la base d'indicateurs régionaux communs, de cibles et d'indicateurs du Bon Etat Ecologique (BEE). Le but ultime de l'IMAP est d'évaluer l'état de la mer Méditerranée et de ses côtes, comme base d'une action améliorée en faveur de la conservation de la biodiversité marine.

Liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)

La liste des ASPIM inclut des sites :

- qui présentent une importance pour la conservation des éléments constitutifs de la diversité biologique en Méditerranée ;
- qui renferment des écosystèmes spécifiques à la région méditerranéenne ou des habitats d'espèces en danger ;
- qui présentent un intérêt particulier sur les plans scientifique, esthétique, culturel ou éducatif.

D'après les dispositions du Protocole ASP/DB, toutes les Parties au Protocole sont engagées à respecter les règles de protection et de conservation définies dans la proposition d'inscription. Depuis la 19^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, la Liste des ASPIM comprend 34 sites, dont une qui englobe une zone établie en haute mer: le sanctuaire Pelagos pour les mammifères marins.